

Mission d'étude régionale
Enseignements artistiques et territoires
en Languedoc-Roussillon

**État des lieux départemental
de l'enseignement
de la musique dans l'Hérault**

Étude réalisée à l'initiative :

- du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Languedoc-Roussillon
 - de la Région Languedoc-Roussillon
- en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

Étude exécutée par Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

Supervision scientifique :

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements
Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

Chargé d'étude :

Gérard Ramirez

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION.....	1
PREAMBULE.....	1
METHODOLOGIE.....	2
TYPOLOGIE DES STRUCTURES	2
II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • MUSIQUE.....	3
A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT.....	3
1. Taux de réponse à l'étude	3
2. Statut des structures	3
3. Photographie des structures d'enseignement	4
a) Photographie régionale.....	4
b) Photographie départementale.....	5
c) Cartographie départementale.....	6
d) Photographie en pourcentage d'enseignants	7
e) Photographie en pourcentage d'élèves	7
4. Les infrastructures.....	8
B- L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	13
1. Les élèves.....	13
2. Les disciplines	17
3. Coursus des enseignements • Cycles d'étude	21
a) Outils de concertation et de vie de la structure.....	21
b) Coursus des élèves	23
c) Répartition des élèves par cycles ou par âges.....	24
4. Les équipes	26
a) Répartition par tranche d'âge	26
b) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants.....	27
5. Budgets	28
C- LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES • LES ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES.....	29
1. Liens avec des structures culturelles	29
2. Liens avec l'Éducation nationale	32
III- CONCLUSION	34
GLOSSAIRE	36

I- INTRODUCTION

Préambule

Le Département de l'Hérault compte 971 400 habitants dont 24,1 % de moins de 20 ans (23,6 % de moins de 20 ans à l'échelle régionale pour une moyenne nationale de 25 % - Sources INSEE - Recensement de la population de 2004).

Le champ de l'enseignement musical a pour relais départemental l'ADDM34.

Sur son territoire se trouve une école classée, le CNR de Montpellier-Agglomération et deux écoles agréées, à Béziers et Sète.

L'état des lieux de l'enseignement musical qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101, relatif aux enseignements artistiques :

« ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».

« ... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».

« ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».

« ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, La Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement musical par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner le département de l'Hérault dans l'évolution de son volet « Musique » du Schéma départemental des enseignements artistiques.

Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006 selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage, associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux, chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et Traitement des données recueillies grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

Typologie des structures

Dans un souci d'optimiser les travaux d'analyse, il nous a semblé nécessaire de déterminer une typologie des écoles.

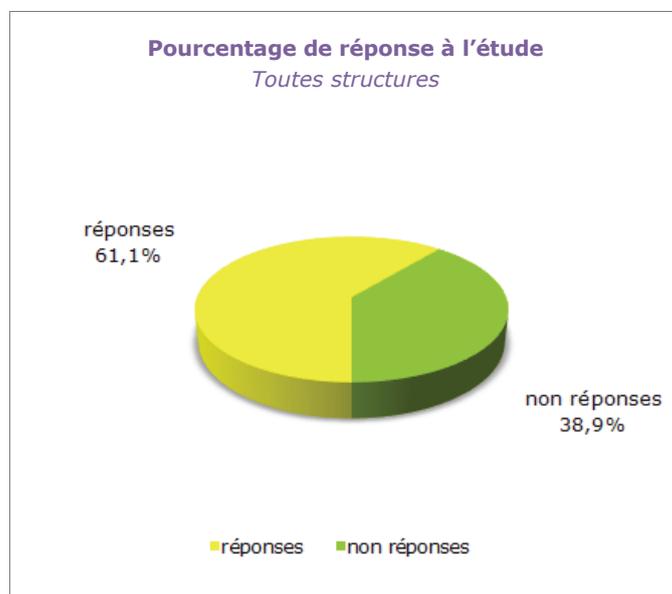
Les écoles et les structures d'enseignement musical ont été classées de la manière suivante :

- Type 1 : Écoles contrôlées par l'État (Conservatoires Nationaux de Région et École Nationale),
- Type 2 : Écoles agréées,
- Type 3 : Écoles non contrôlées par l'État de statut public,
- Type 4 : Écoles de statut associatif.

II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • MUSIQUE

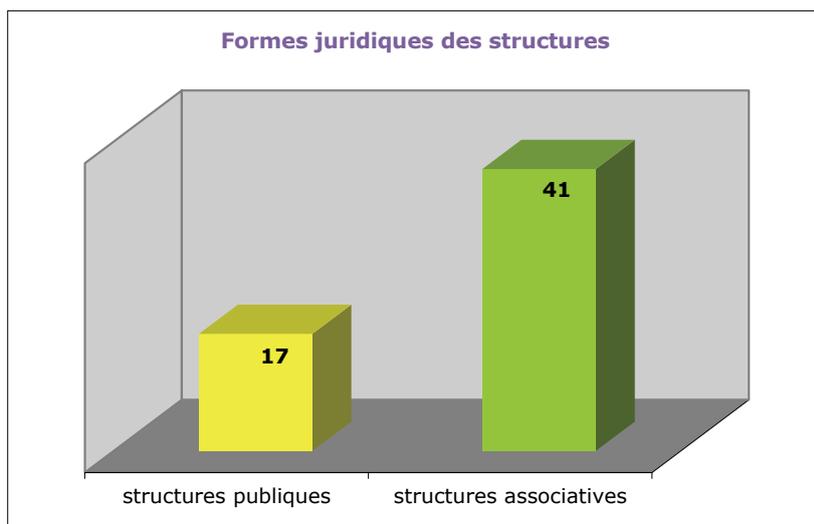
A- Les structures d'enseignement

1. Taux de réponse à l'étude



L'état des lieux a concerné 95 structures d'enseignement dont 46 structures subventionnées dans le cadre du Schéma Départemental. Sur ces 46 établissements, plus de 91 % ont répondu aux questionnaires d'études avec un taux de retour de 100 % pour les écoles de statut public.

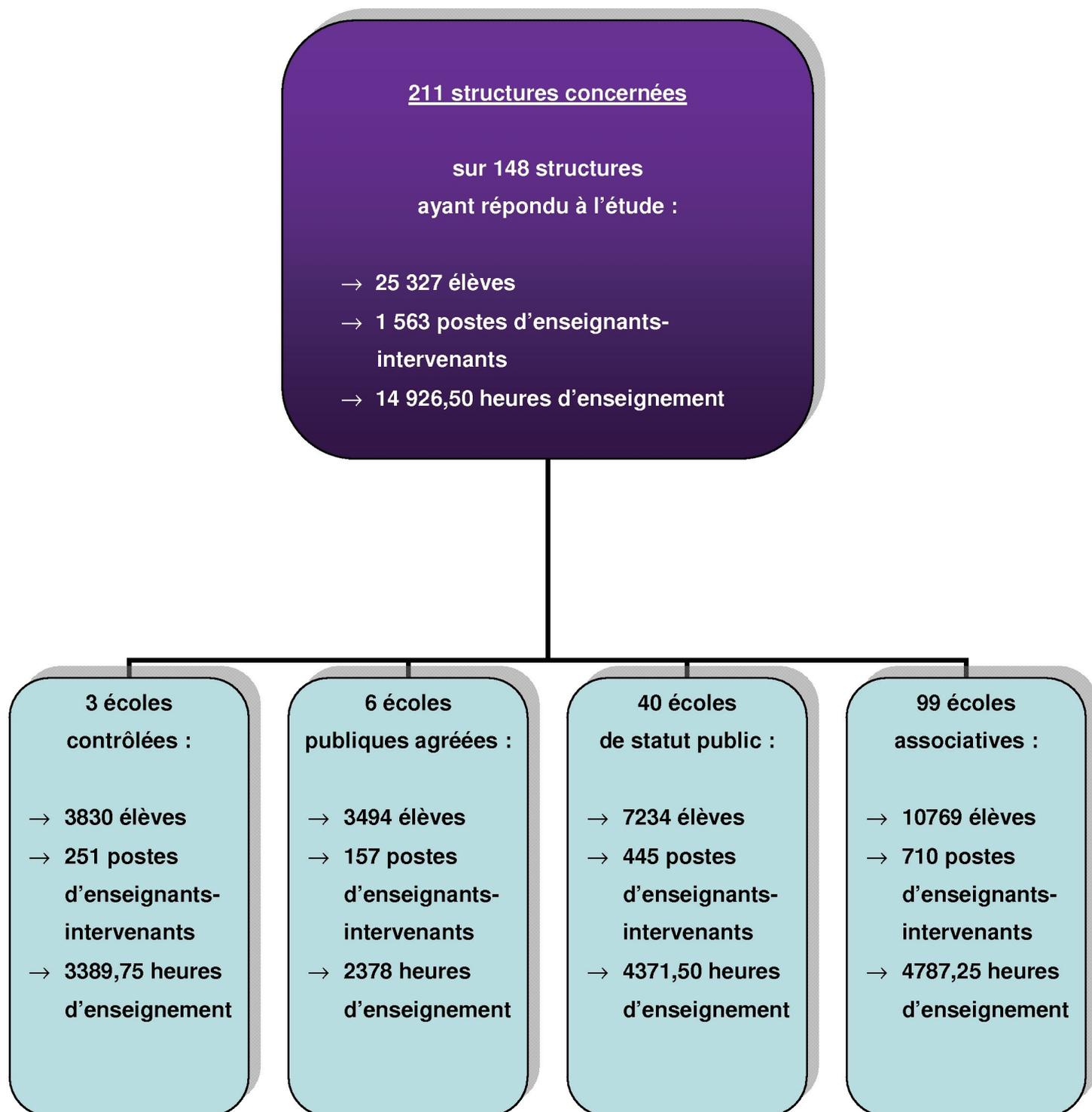
2. Statut des structures



Pour les structures publiques, 2 écoles sont intercommunales dont le Conservatoire National de Région-Montpellier Agglomération et 14 écoles associatives sont financées, soit par des regroupements de communes, soit par plusieurs communes hors Communautés de communes.

3. Photographie des structures d'enseignement

a) Photographie régionale



b) Photographie départementale

95 structures concernées

sur 58 structures
ayant répondu à l'étude :

- 9 647 élèves
- 608 postes d'enseignants-intervenants
- 5 498,75 heures d'enseignement

1 C.N.R.

(Conservatoire National de Région)

- 1030 élèves
- 82 postes d'enseignants-intervenants
- 1217 heures d'enseignement

2 écoles publiques agréées :

- 1718 élèves
- 71 postes d'enseignants-intervenants
- 1198 heures d'enseignement

14 écoles de statut public :

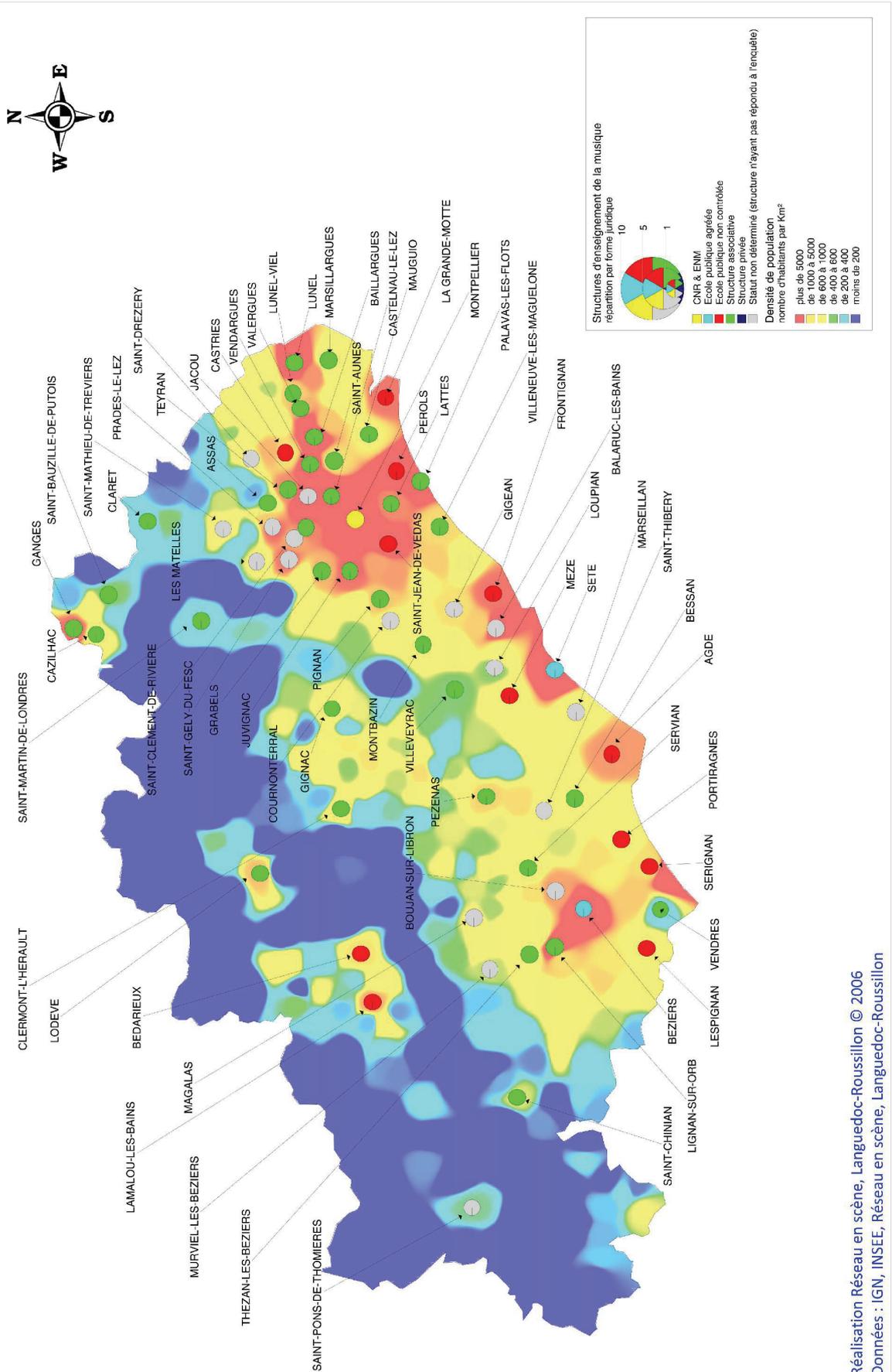
- 2205 élèves
- 157 postes d'enseignants-intervenants
- 1136,25 heures d'enseignement

41 écoles associatives :

- 4694 élèves
- 298 postes d'enseignants-intervenants
- 1947,50 heures d'enseignement

c) Cartographie départementale

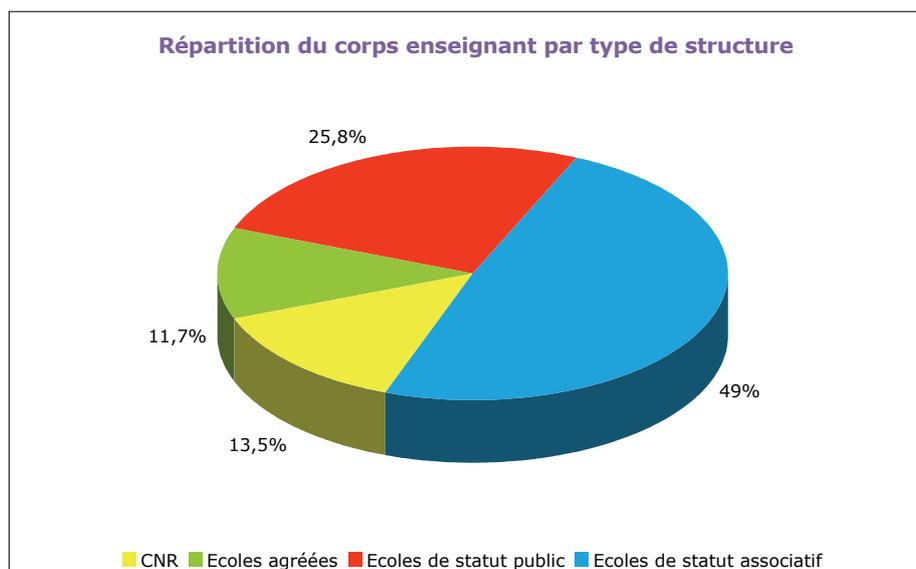
Structures d'enseignement et de pratique de la musique dans l'Hérault



Réalisation Réseau en scène, Languedoc-Roussillon © 2006
 Données : IGN, INSEE, Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

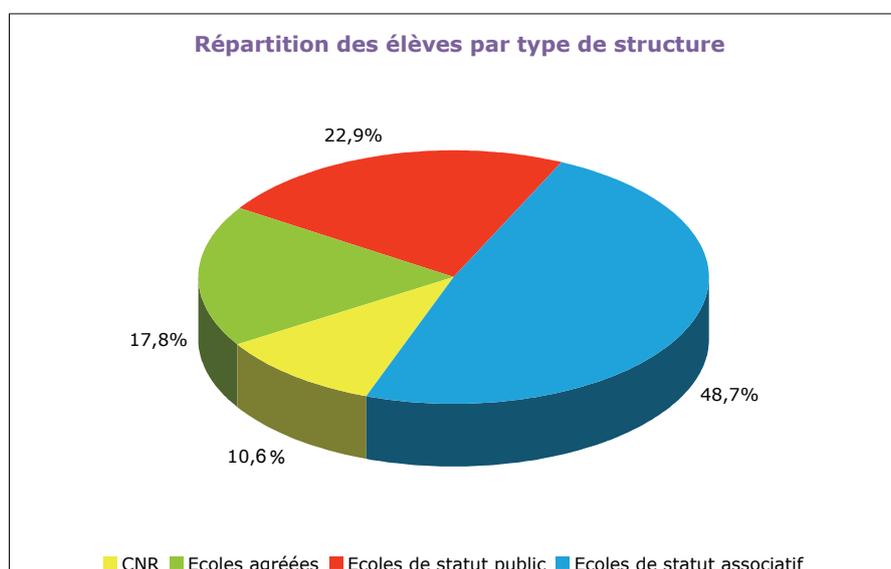
Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en juin 2006.

d) Photographie en pourcentage d'enseignants



L'état des lieux réalisé dans le cadre du SDEM donnait un ratio du nombre d'enseignants « Publics-Associatifs » de 45 % - 55 %. Si l'on rajoute le nombre d'enseignants des 4 structures associatives subventionnées dans le cadre du SDEM n'ayant pas répondu à l'étude, on arrive à un ratio de 48 % - 52 % en faveur des écoles associatives.

e) Photographie en pourcentage d'élèves



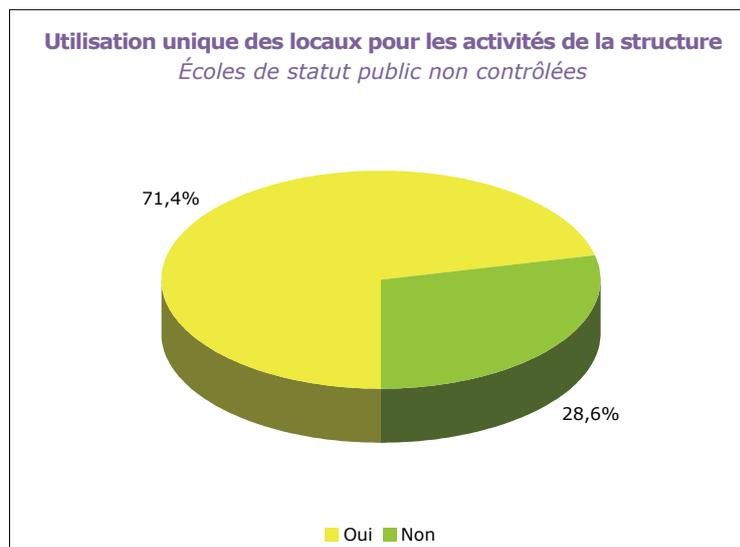
Les écoles agrées représentent un pourcentage intéressant de l'effectif total. Les écoles de statut public ont des effectifs de plus de 100 élèves pour plus de 78 % d'entre elles avec des établissements à 200 élèves et plus pour 5 établissements (Agde, Frontignan, Juvignac, La Grande-Motte et Saint-Jean-de-Védas).

Les écoles associatives, quant à elles, sont pour plus de 48 % d'entre elles, composées d'effectifs à 100 élèves et plus, avec 5 établissements de plus de 200 élèves : MJC de Castelnaud-le-Lez, Lattes, l'école intercommunale « L'Internote », Gignac et Pézenas.

4. Les infrastructures



Dans le cadre du futur arrêté de classement des établissements contrôlés par l'État, il convient de prendre en compte la nécessité, pour au moins un de ces établissements, de trouver des solutions pour une amélioration de son infrastructure.





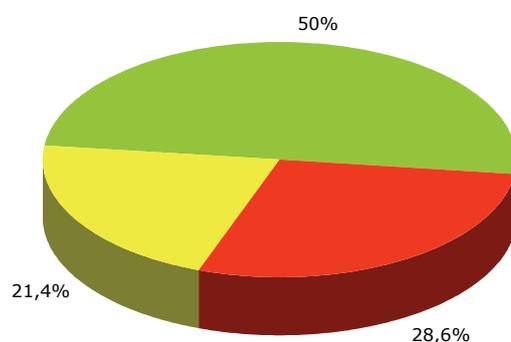
Globalement, en regard des autres départements de la région Languedoc-Roussillon, la situation en termes d'utilisation des locaux est relativement bonne.

Pour les structures qui disposent de locaux partagés, elles sont souvent confrontées à des locaux (maison des associations, écoles...) qui sont utilisés par de nombreuses associations avec des activités qui n'ont parfois rien à voir avec une activité musicale.



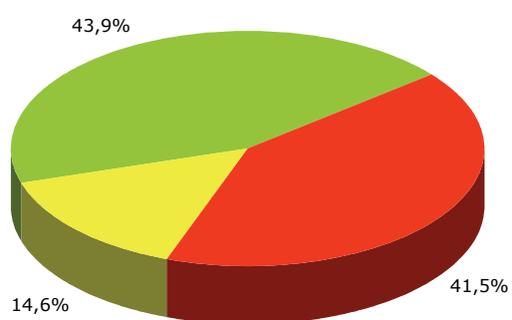
Les trois structures ont des lieux d'accueil pour l'organisation d'actions de prolongement des enseignements avec des jauge se situant entre 100 et 200 personnes.

Structures ayant un lieu pour l'accueil et l'organisation de spectacles
Écoles de statut public non contrôlées

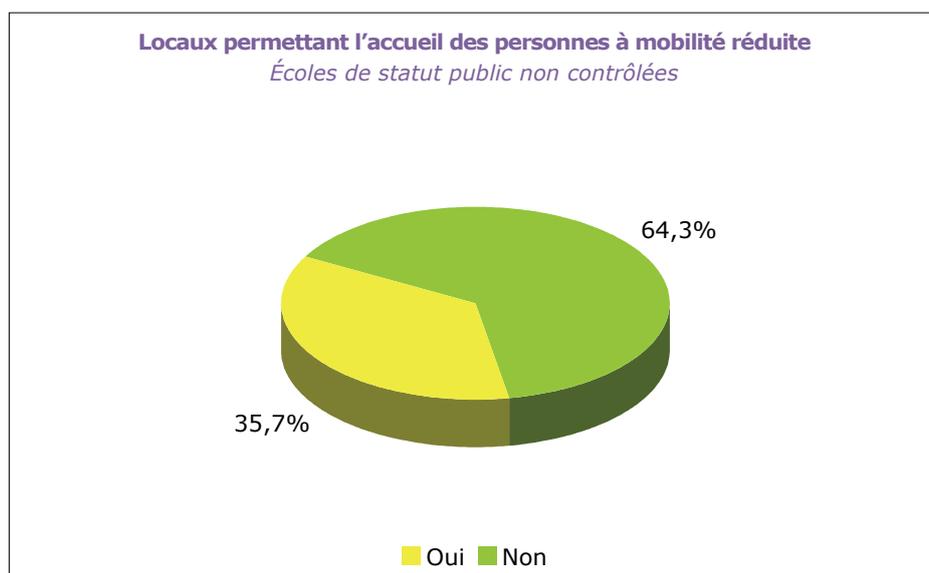
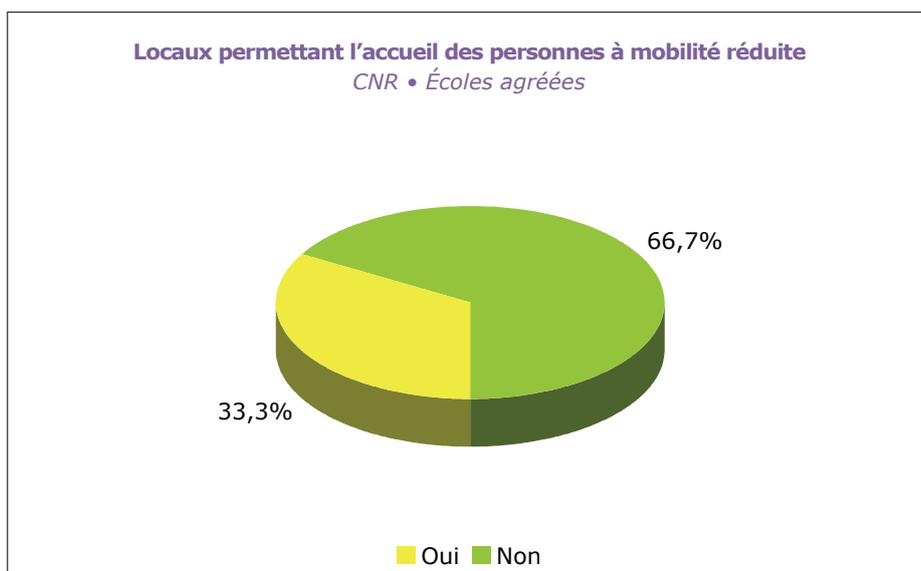


■ Oui en régie directe ■ Oui sans régie directe ■ Non/Non renseigné

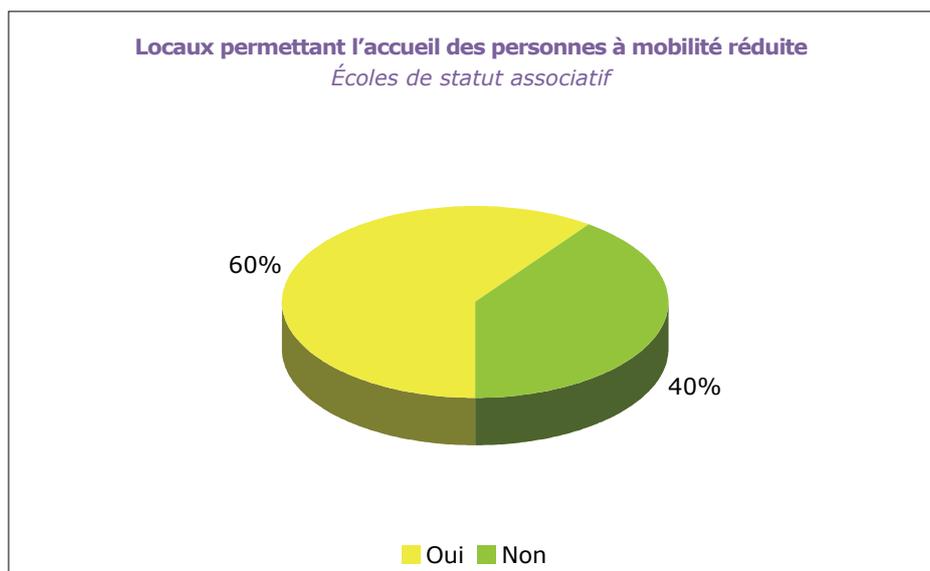
Structures ayant un lieu pour l'accueil et l'organisation de spectacles
Écoles de statut associatif



■ Oui en régie directe ■ Oui sans régie directe ■ Non/Non renseigné



Ces deux diagrammes renvoient à une problématique liée à l'histoire de ces écoles de musique et à leur installation dans des locaux qui n'étaient pas prévus pour l'accueil de personnes à mobilité réduite. En regard de nos visites de terrain, il nous paraît difficile de voir évoluer la situation en ce domaine dans certains établissements en raison de la configuration des locaux que nous avons visités.



En regard de nos rencontres de terrain, il convient d'être prudent sur ce diagramme : peut-être certains responsables ont considéré qu'en ayant quelques salles en rez-de-chaussée, il fallait répondre par la positive à cette question.

B- L'offre d'enseignement

1. Les élèves



Le CNR, avec son rayonnement d'agglomération, a un pourcentage d'élèves « extérieurs » qui correspond pleinement à ses missions de rayonnement régional.



Le ratio entre les élèves « communes » et « extérieurs » devrait se corriger prochainement en faveur des élèves « Communes » en raison des réflexions menées à l'école agréée de Béziers lors de l'étude pour passer à une mission d'établissement d'agglomération.



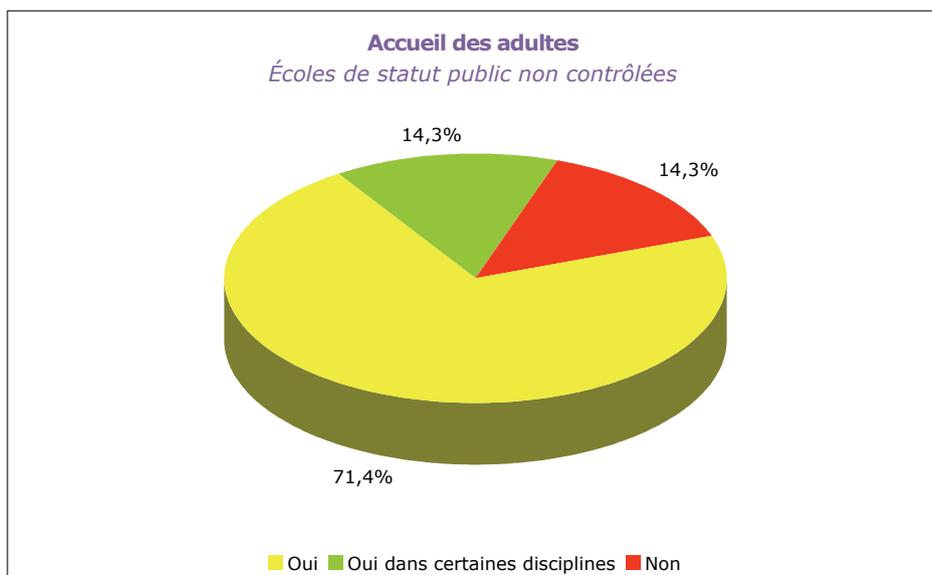
On observe un pourcentage « raisonnable » d'extérieurs pour les écoles de statuts public et associatif. Le pourcentage des élèves extérieurs pour les écoles associatives à financement intercommunal s'établit sur un ratio de 78,6/21,4.

Concernant les établissements publics, il faut noter la faiblesse du nombre de structures intercommunales (1 seule) : le pourcentage faible d'extérieurs est souvent dû à une tarification spécifique élevée.

L'un des enjeux forts demain sera le passage à l'intercommunalité de structures publiques aujourd'hui communales.



L'accueil des adultes se fait uniquement dans certaines disciplines au CNR de Montpellier.

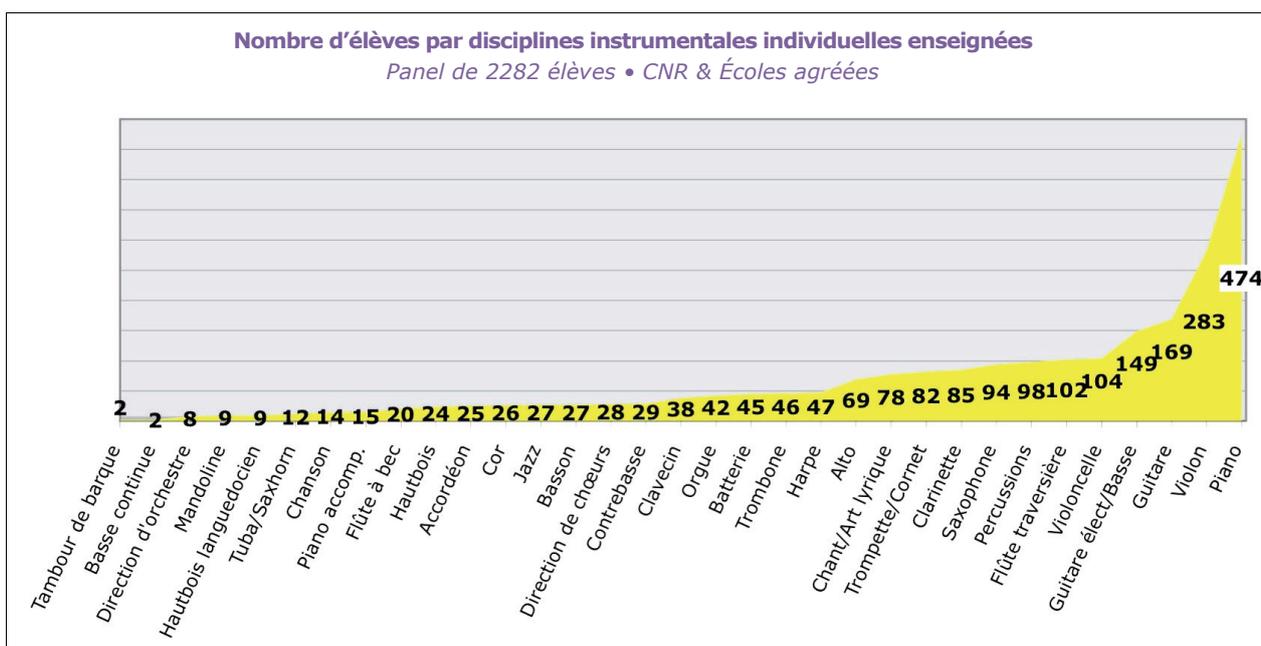




L'accueil des adultes est conditionné d'une part à la volonté politique des collectivités et, d'autre part, au projet d'établissement. En règle générale, pour les établissements publics, les adultes sont accueillis dans la limite des places disponibles avec une priorité donnée aux enfants. Pour les structures associatives, très souvent, les adultes sont considérés au même titre que les enfants. Pour les structures accueillant les adultes uniquement dans certaines disciplines, il s'agit de pratiques comme le chant, la contrebasse, les pratiques actuelles, les chorales...

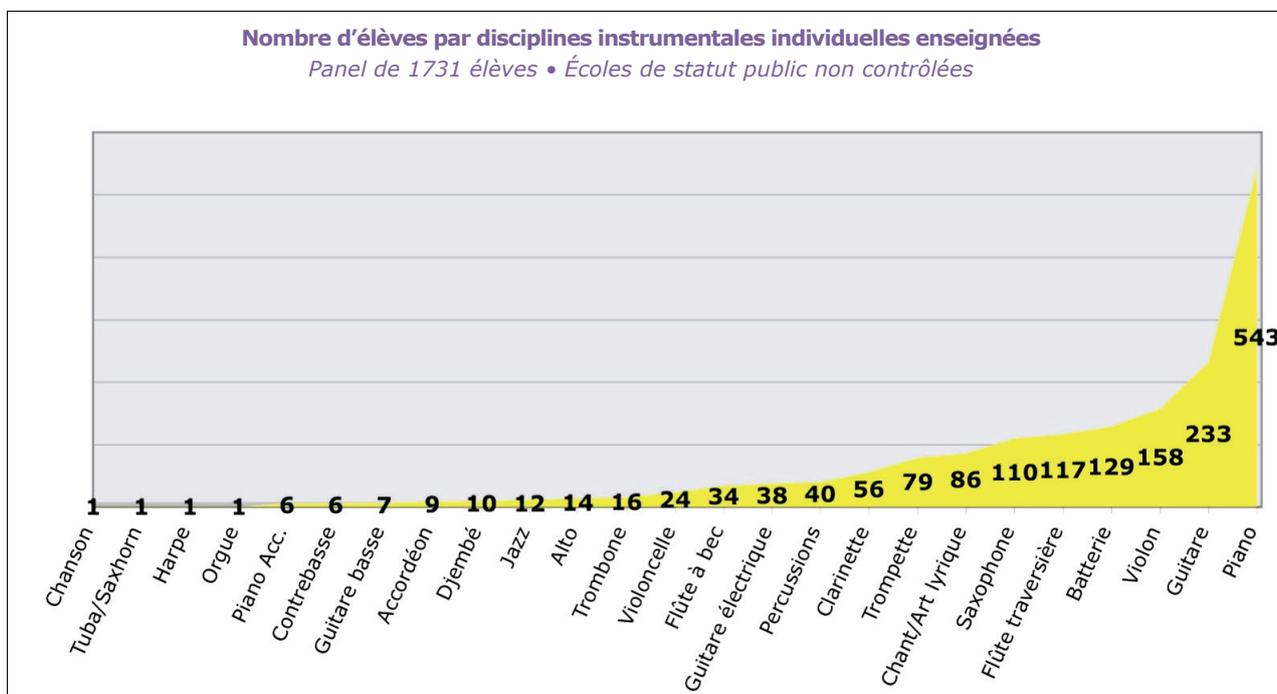
Cependant, en regard des rencontres de terrain effectuées, peu de structures ont mis en place un cursus différencié « enfants-adultes ».

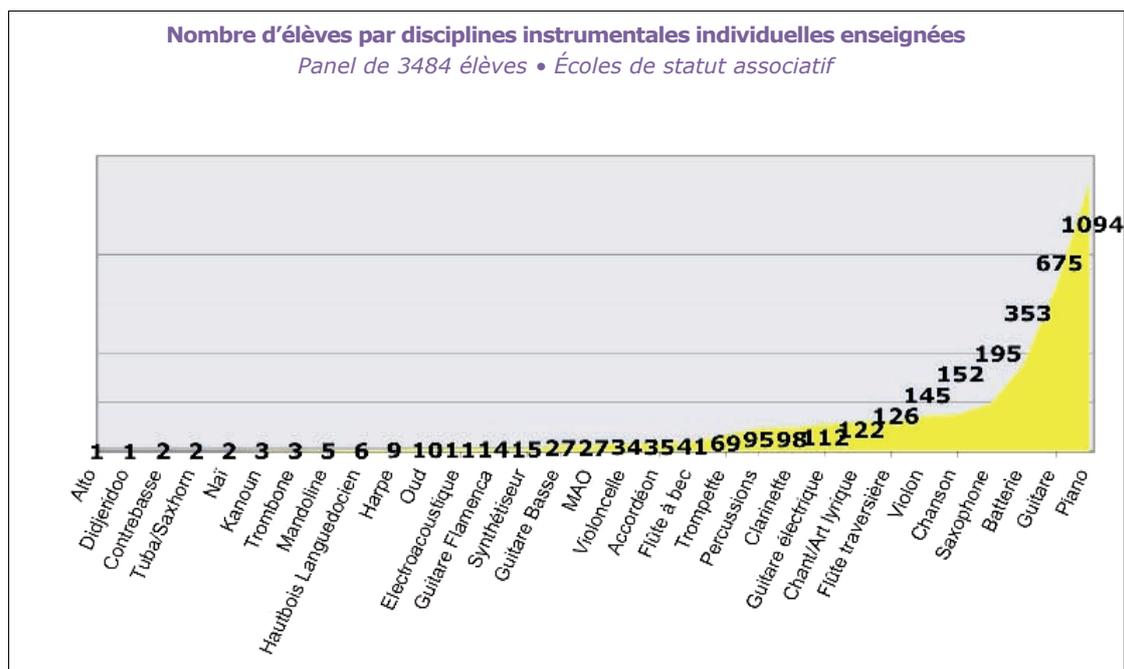
2. Les disciplines



Par rapport à l'état des lieux du SDEM 34, se rajoute la guitare électrique en raison du nombre important signalé par le Conservatoire de Sète (124), le conservatoire de Béziers ayant, quant à lui, 13 élèves en guitare électrique et 12 en guitare basse.

Les percussions dans le cadre du SDEM regroupaient aussi la batterie, ces deux disciplines étant ici dissociées.





Pour mémoire, nous reprendrons le commentaire de l'état des lieux du SDEM 34 qui complétait le diagramme général (écoles publiques et associatives confondues) :

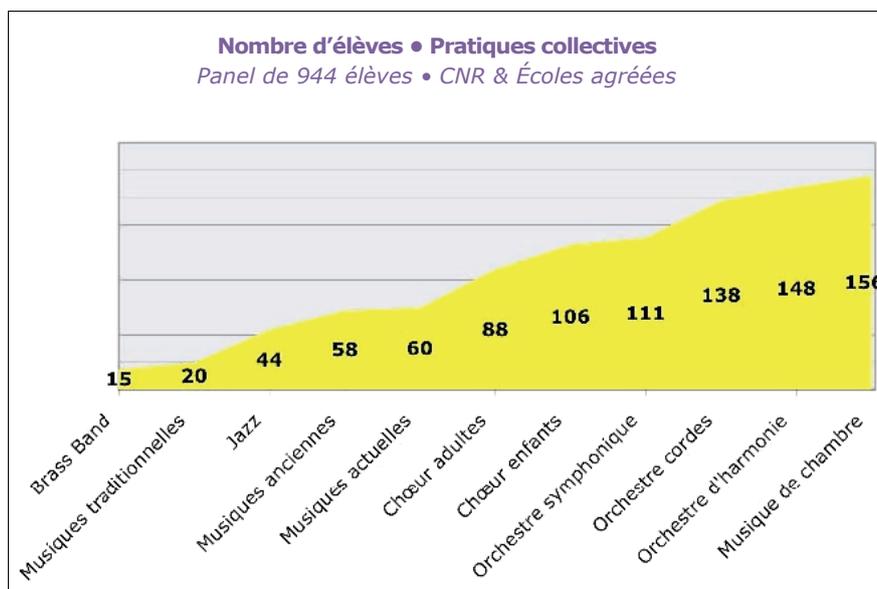
«... Ce graphique peut laisser à penser que les écoles se sont trop souvent contentées de répondre à une demande locale, dans un comportement « clientéliste » délaissant par là même, la nécessaire approche par départements musicaux.

Un déséquilibre flagrant des disciplines par département avec la domination de deux instruments « solitaires » rend difficile le développement des pratiques collectives.

Par départements musicaux, on note :

- une quasi-inexistence pour les cuivres du cor et une grande faiblesse des gros cuivres,
- pour les cordes, le violon relativement bien représenté mais au détriment de l'alto,
- pour les bois, le basson et hautbois absents avec, dans l'ensemble, un département insuffisamment développé à l'exception du saxophone.

Le risque que représente cette situation et de voir se développer des ensembles uni-disciplinaires en lieu et place de réelles pratiques collectives pluridisciplinaires cohérentes... ».

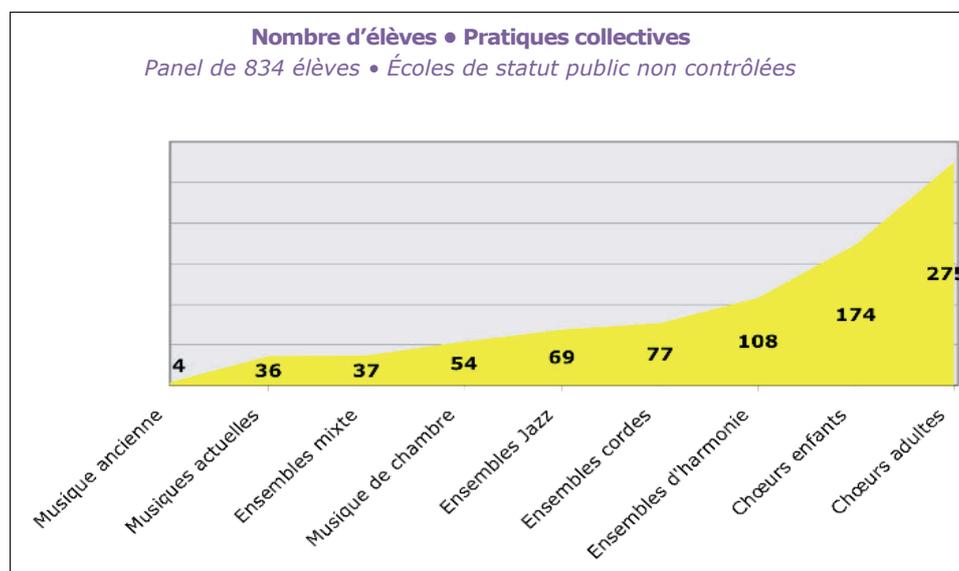


Les 3 établissements développent les pratiques collectives dans le prolongement des disciplines enseignées, dans un souci de diversification des esthétiques.

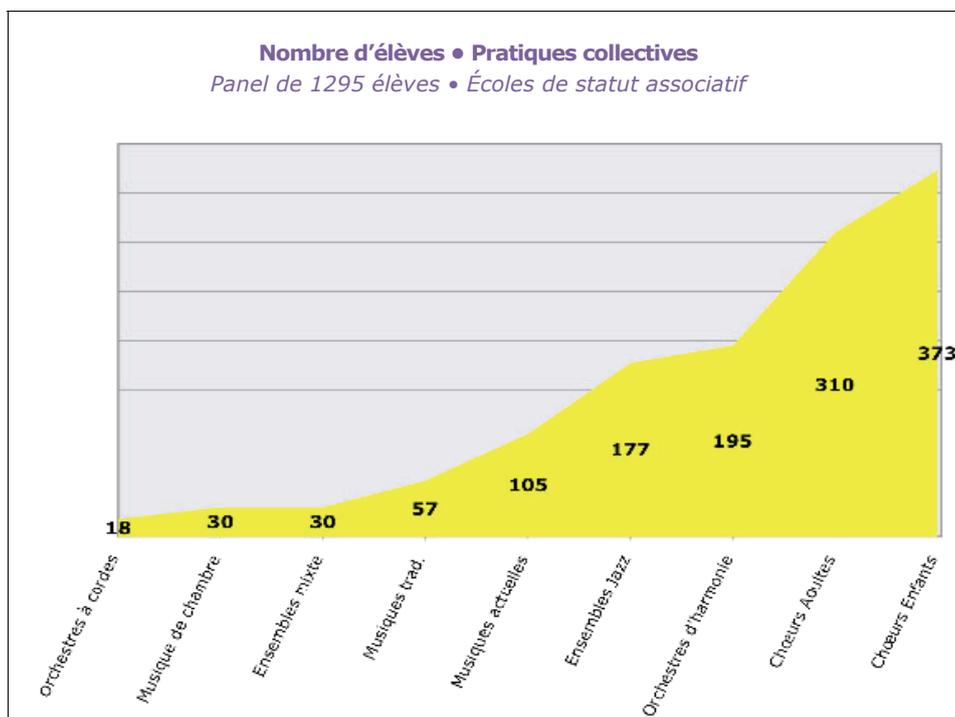
Il faut noter l'absence actuelle pour le CNR de Montpellier-Agglomération d'ensembles jazz et musiques actuelles dans le cadre d'activités régulières.

Cependant, il faut pondérer ce propos, les pratiques collectives « jazz » existant sous forme de projets et de sessions sous la direction d'enseignants du CNSM de Paris.

Enfin, soulignons l'effort particulier de l'école agréée de Béziers qui propose une palette étendue de pratiques collectives : Musique de chambre, ensembles cordes et harmonies, brass-band, orchestre symphonique, ensembles de musiques actuelles, de musiques traditionnelles et anciennes, ensembles vocaux...



Les chœurs d'enfants sont proposés dans 8 écoles hors formation musicale. Suivent les chœurs adultes (7), puis les ensembles jazz et orchestres à cordes (6). L'effectif des orchestres d'harmonie assez important s'explique par un nombre important d'élèves sur Mèze (45 personnes). Il serait intéressant de compléter cette approche par un détail par pupitres pour compléter l'analyse de l'offre d'enseignement individuel et des manques repérés sur certains instruments.



Les chœurs sont les plus représentés (13 structures nous disent avoir des chœurs d'enfants « hors FM » et 12 écoles ont des chœurs adultes).

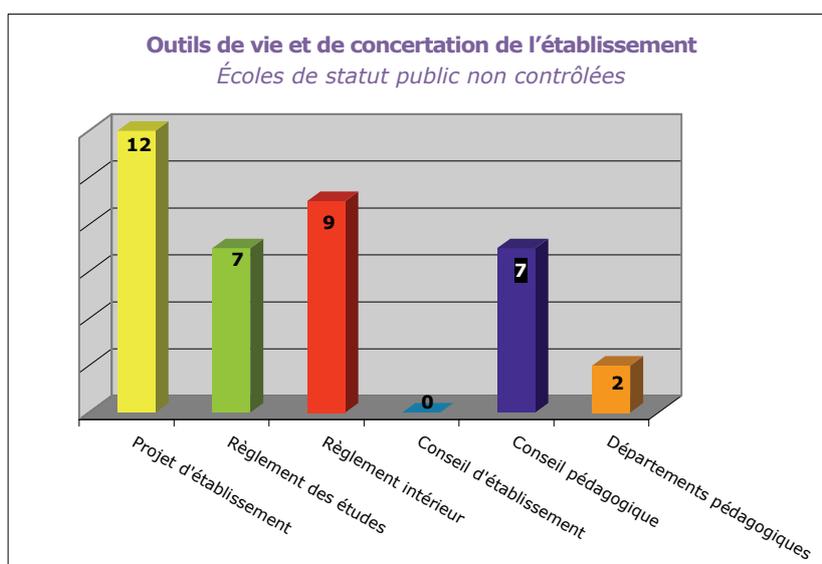
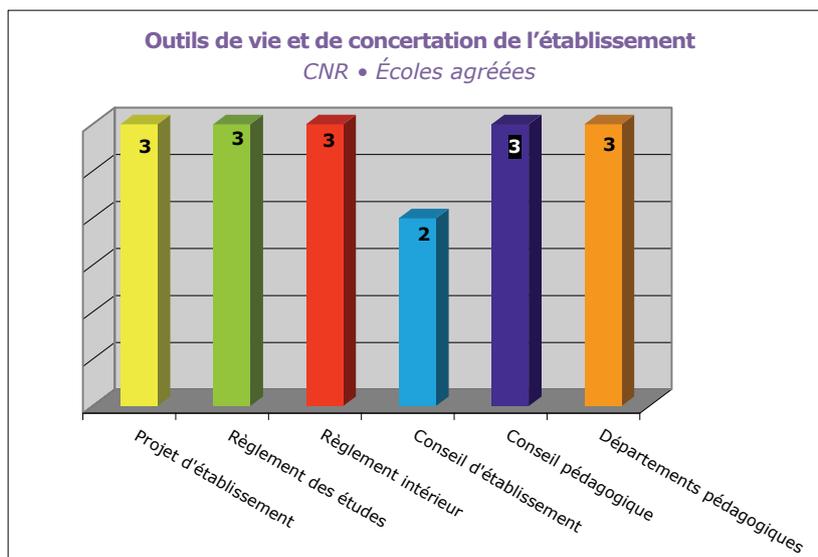
Cependant, il faut noter que plus de 40 % des effectifs « chœurs d'enfants » se trouvent au sein de l'Opéra Junior.

Les ensembles « harmonie », « jazz » et « musiques actuelles » sont présents sur 7 structures avec, là encore des structures qui travaillent sur certaines dominantes telles :

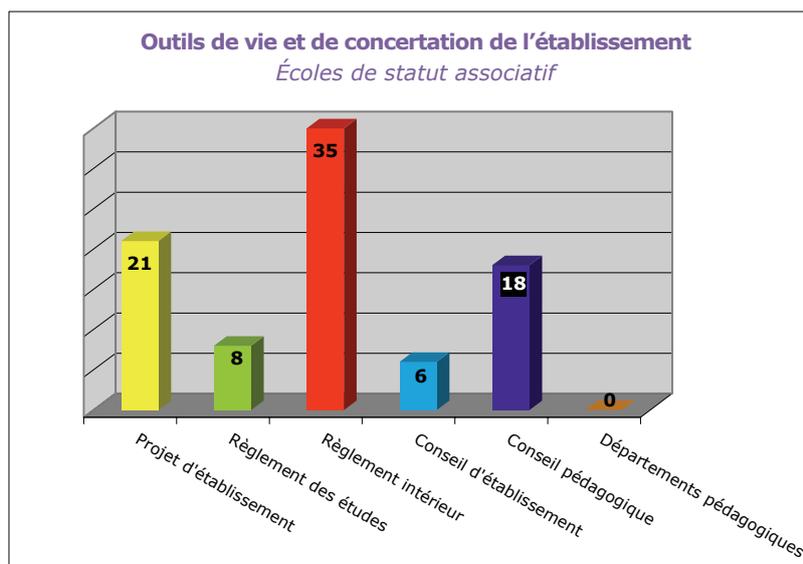
- le JAM (plus de 62 % des effectifs en jazz et 39 % en musiques actuelles),
- l'école intercommunale de Servian pour les orchestres d'harmonie avec 40 % des effectifs présentés dans le graphique ci-dessus.

3. Coursus des enseignements • Cycles d'étude

a) Outils de concertation et de vie de la structure



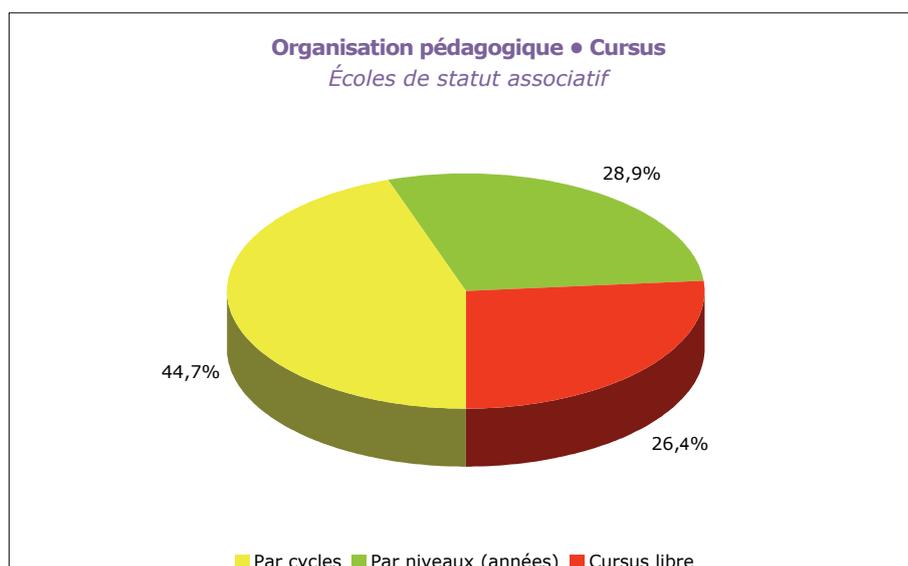
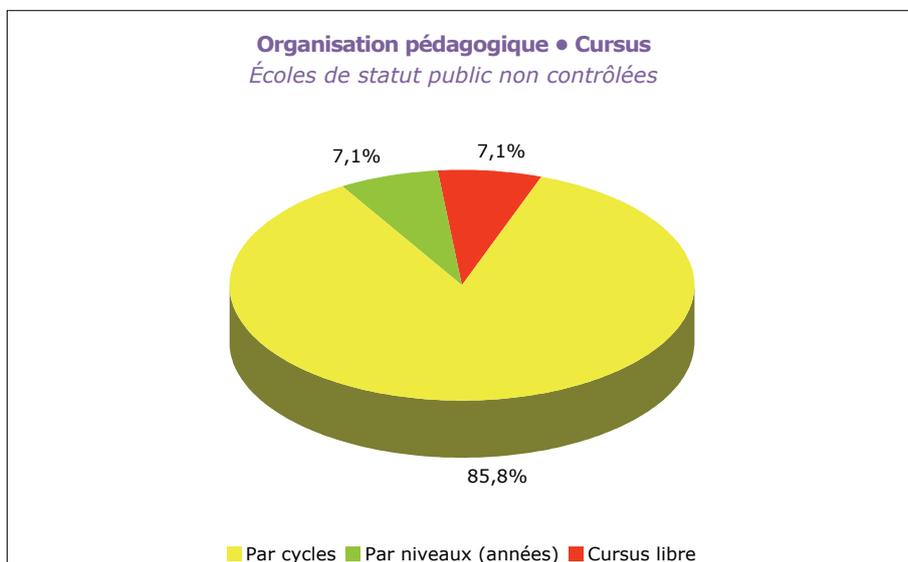
La quasi-totalité des établissements publics déclarent avoir des projets d'établissement écrits. Cela nous semble être étroitement lié à l'action de l'ADDM 34 et à la mise en place du SDEM 34. Les volets indissociables que sont le règlement des études et les organes de concertation tels que conseil d'établissement (avec notamment des représentants d'élus et de parents d'élèves) et conseil pédagogique (dans le cadre d'une structuration allant pour les écoles plus importantes au-delà des simples réunions de rentrée et de fin d'année) sont aujourd'hui moins développés.



La mise en place des outils de vie et de concertation des établissements dépendent de la taille et des missions de ces structures. Le conseil d'établissement est souvent remplacé par le conseil d'administration de l'association. Quant aux départements pédagogiques, en raison pour grand nombre de ces structures de départements incomplets ou composés d'un seul instrument, l'absence de ce fonctionnement d'équipe est compréhensible.

b) Coursus des élèves

Les établissements contrôlés par l'État (Conservatoire National de Région et écoles agréées) sont soumis à l'application du Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et fonctionnent donc par cycles.

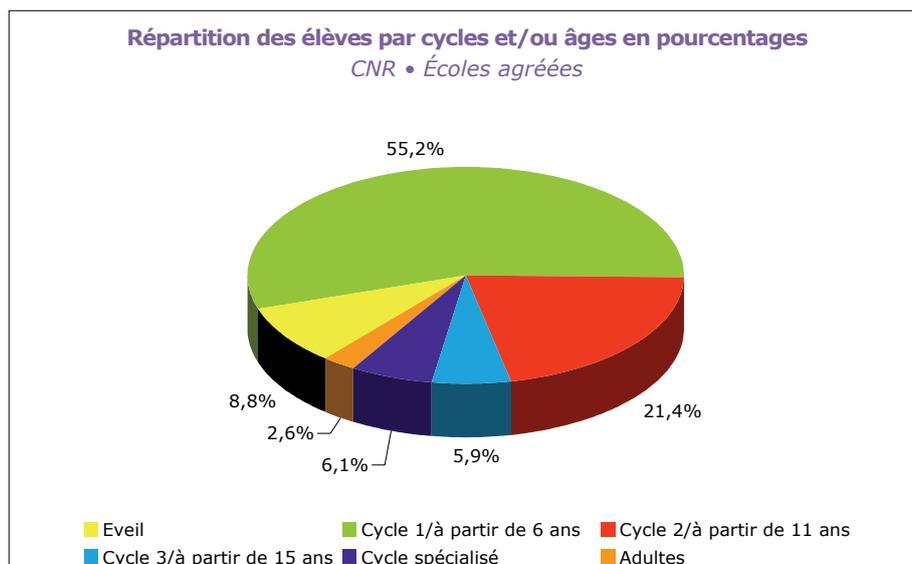


Plus de 78 % des écoles de statut public nous disent travailler dans une articulation avec le Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture contre moins de 29 % des écoles associatives.

Le fonctionnement par cycles est parfois à entendre comme un double fonctionnement « cycles-années » avec une organisation de contrôles techniques annuels et jurys extérieurs.

Le fonctionnement par territoires du SDEM 34 pourrait permettre à terme la mise en place de véritables examens de changements de cycles partagés entre écoles avec jurys extérieurs.

c) Répartition des élèves par cycles ou par âges



Le rapport en pourcentage entre les cycles 1, 2, 3 et spécialisé pour le CNR est le suivant :

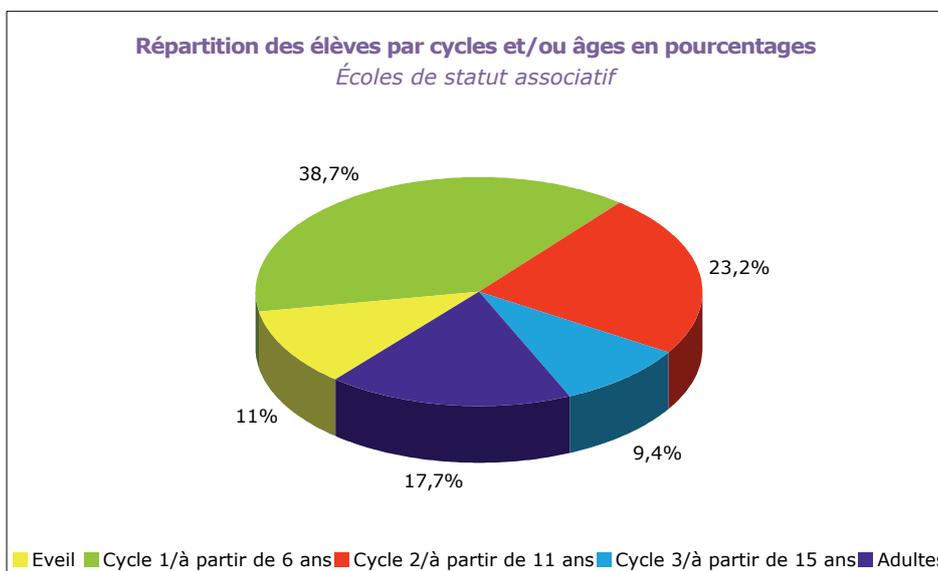
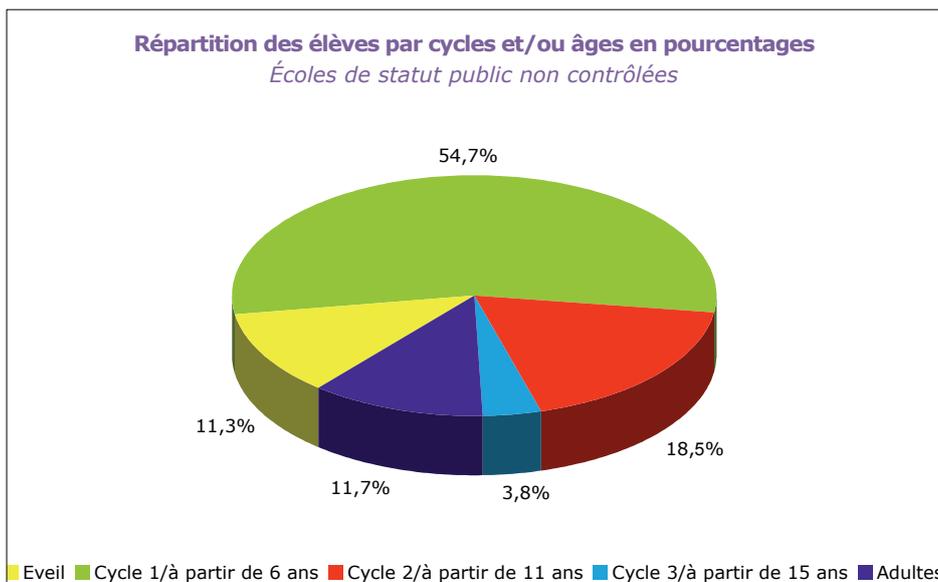
54 % - 24,7 % - 4,5 % - 16,8 % ce qui représente un équilibre entre cycles correspondant globalement à la moyenne nationale des CNR/ENM (source DEP) entre Cycles 1, 2 et cycles 3 et spécialisé confondus qui est d'un rapport de :

53 – 28 – 19.

Nous avons regroupé les élèves de cycle 3 et de cycle spécialisé dans le comparatif avec les établissements contrôlés au niveau national en raison du changement d'accès au futur CEPI : bon nombre d'élèves passaient par le cycle 3 avant d'accéder au cycle spécialisé alors que demain ils devront entrer en CEPI une fois leur cycle 2 terminé.

D'autre part, un établissement agréé nous a fait part de quelques élèves en cycle spécialisé : seuls les établissements classés de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie peuvent prendre en charge ce cycle ; en conséquence, nous avons intégré ces élèves au cycle 3.

Les deux écoles agréées ont aujourd'hui 98 élèves en cycle 3 (avec donc des élèves inscrits dans un cycle nommé « cycle 4 ») ce qui pourrait rendre pertinent demain un possible conventionnement entre le CNR et ces deux établissements pour la mise en place de modules du futur CEPI au sein de ces deux structures.



On observe globalement un pourcentage faible de seconds cycles. Cela peut s'expliquer par des départs d'élèves progressifs en raison d'emplois du temps soutenus en collège amenant un choix d'activités au détriment de la musique, mais cela renvoie aussi à la question de mise en place de parcours plus souples à partir du second cycle permettant d'agencer les parcours et leurs durées.

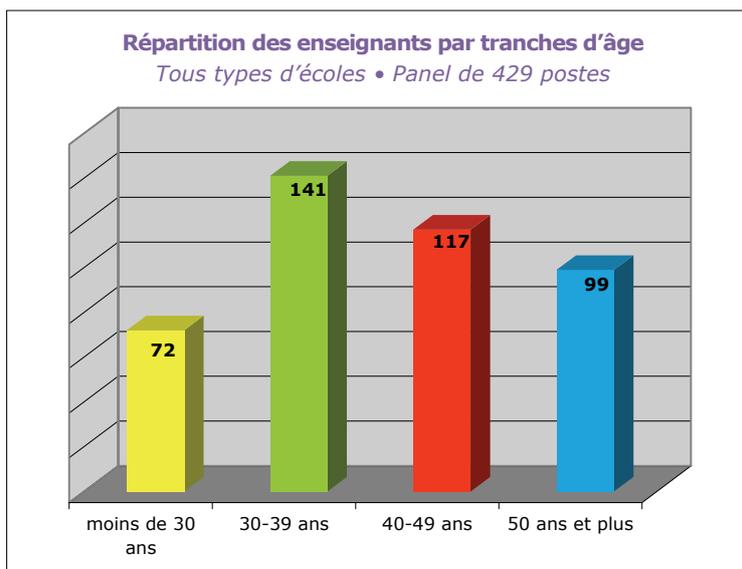
D'autre part, le pourcentage important d'élèves en cycle 3 pour les élèves des structures de statut associatif correspond à un nombre d'élèves de 15 ans et plus et pas à un niveau de cycle 3.

4. Les équipes

L'état des lieux du SDEM de l'Hérault aborde dans le détail la situation des équipes pédagogiques, posant la problématique du pourcentage élevé d'enseignants non titulaires de diplômes pédagogiques pour les établissements hors écoles contrôlées.

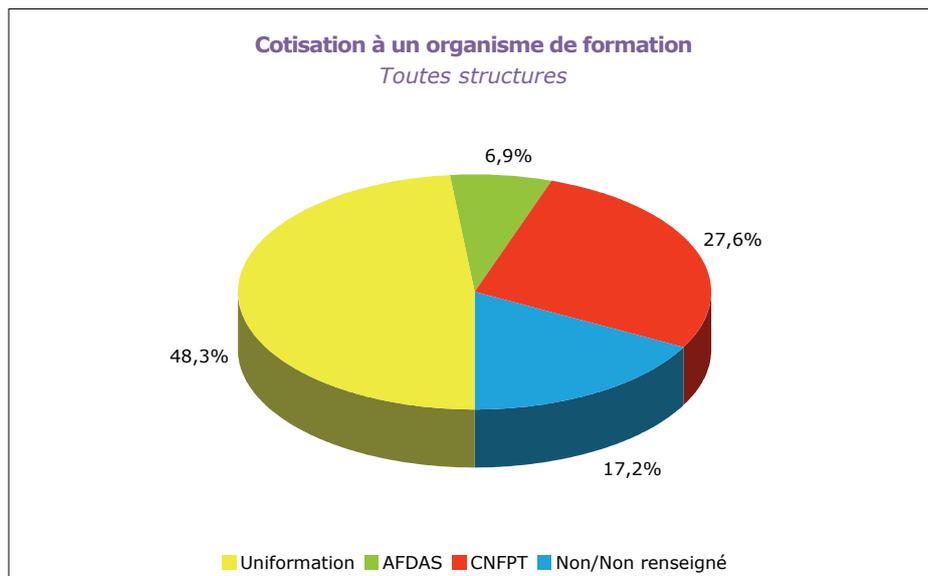
a) Répartition par tranche d'âge

Nous compléterons cet état des lieux par une première approche de la répartition par tranches d'âge des enseignants.

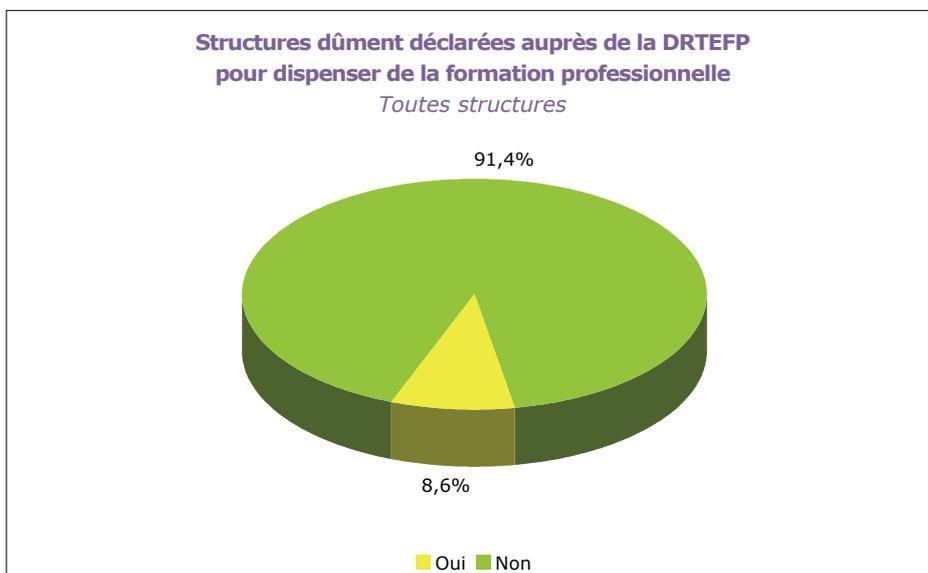


On constate un pourcentage relativement élevé d'enseignants de 50 ans et plus (plus de 23 %).

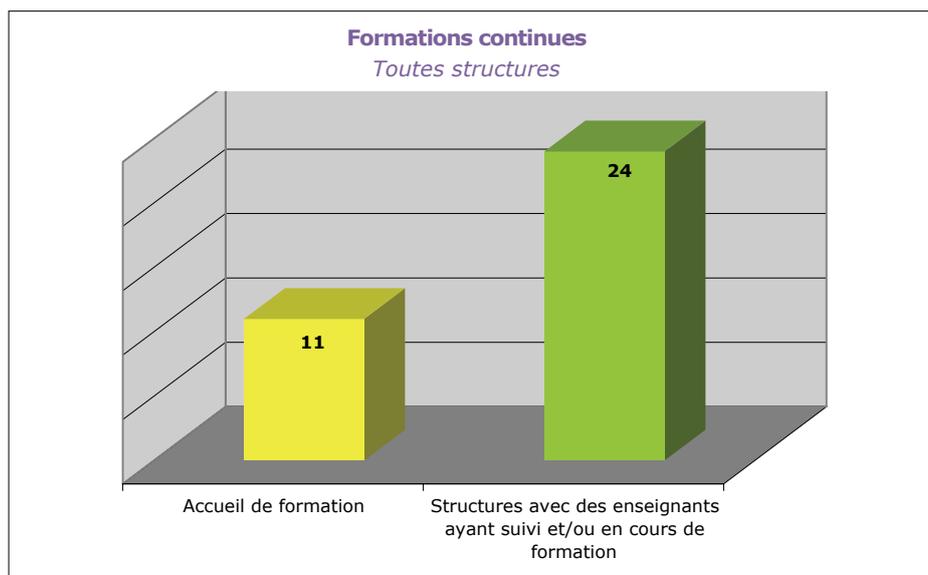
b) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants



Globalement, on retrouve, bien entendu, le pourcentage d'écoles publiques qui cotisent au CNFPT. 4 structures associatives nous disent adhérer à l'AFDAS.



Il convient d'être prudent sur ce pourcentage de plus de 8 % de structures qui auraient un numéro d'enregistrement auprès de la DRTEFP pour dispenser de la formation professionnelle. Ce chiffre nous paraît quelque peu surévalué en regard des missions et des formations des structures qui ont répondu « oui » à cette question.



Plus de 39 % de structures nous disent être en attente de formations continues avec un pourcentage élevé pour les structures publiques (plus de 58 % d'entre elles).

La grande majorité de ces structures attendent la mise en place d'une formation qualifiante ou d'accompagnements pour la VAE.

5. Budgets

Dans le cadre de l'état des lieux du SDEM 34, ont été abordés les domaines principaux concernant les tarifs et des éléments relatifs aux budgets de fonctionnement.

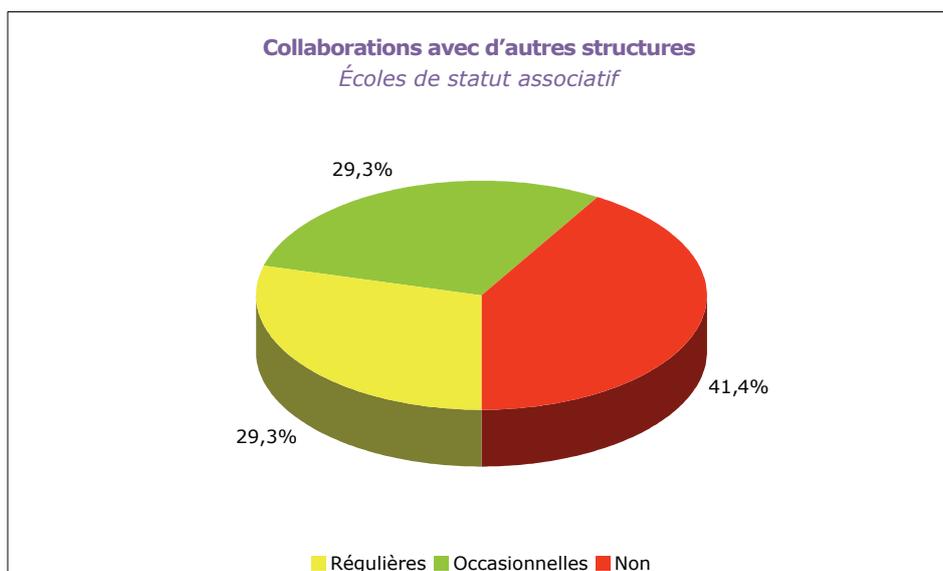
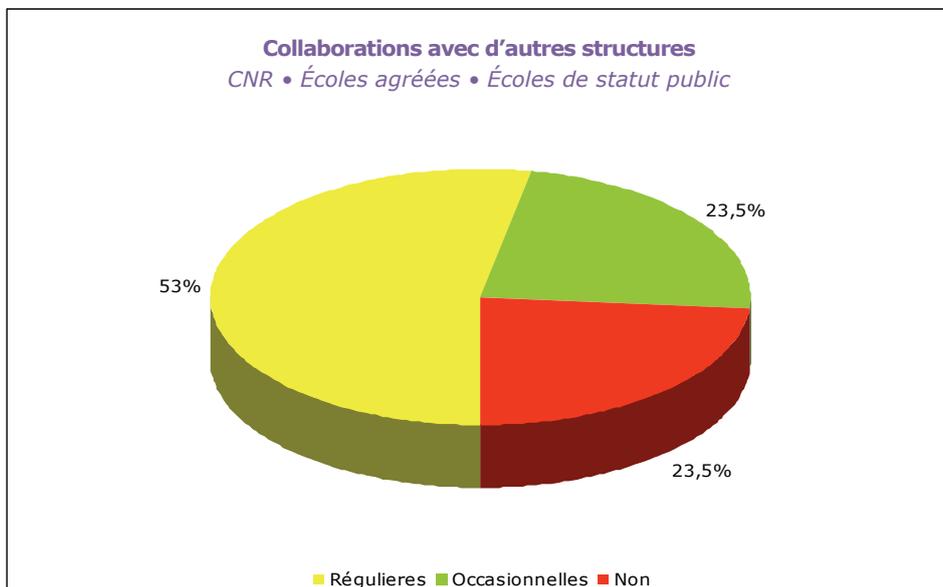
Il nous semble intéressant de compléter cet état des lieux par un point sur l'évolution des financements du Conseil Général vers les écoles faisant partie aujourd'hui du Schéma Départemental.

Pour rappel, le budget du Conseil Général pour les écoles de musique s'élevait à 301 440 €.

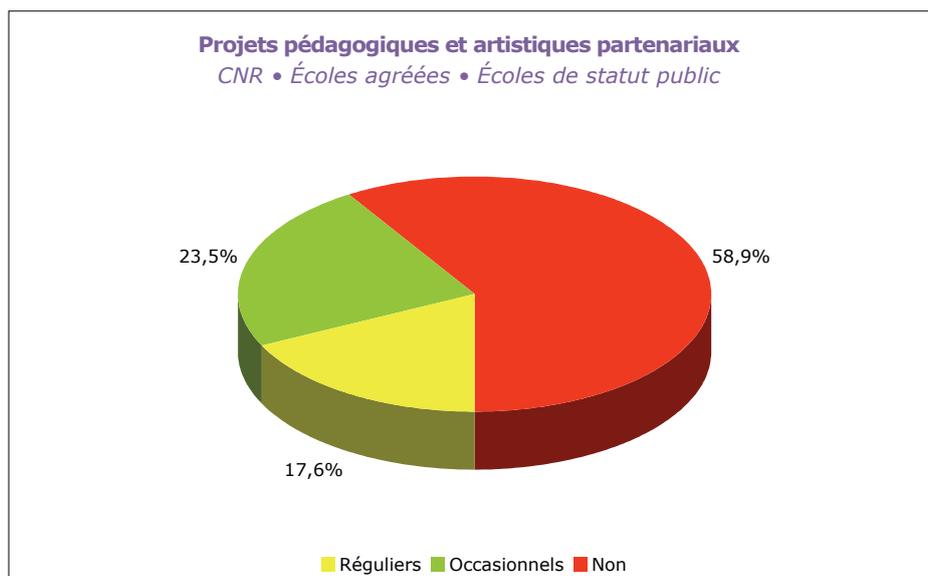
Le montant de l'aide accordée en 2005 se chiffre à 350 000 € : le budget du Conseil Général vers les écoles de musique a donc augmenté en l'espace de deux années de près de 14 %.

C- Les liens avec les territoires • Les actions pédagogiques et artistiques

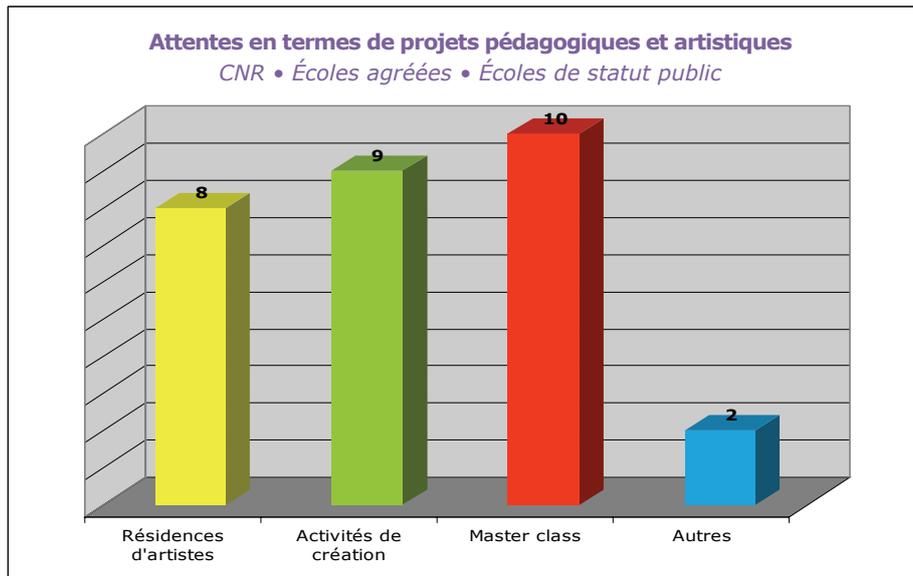
1. Liens avec des structures culturelles



Il s'agit à partir des initiatives de ces structures de renforcer ces actions dans l'élaboration d'une carte scolaire départementale favorisant les liens entre structures sur des échelles de territoires cohérentes.

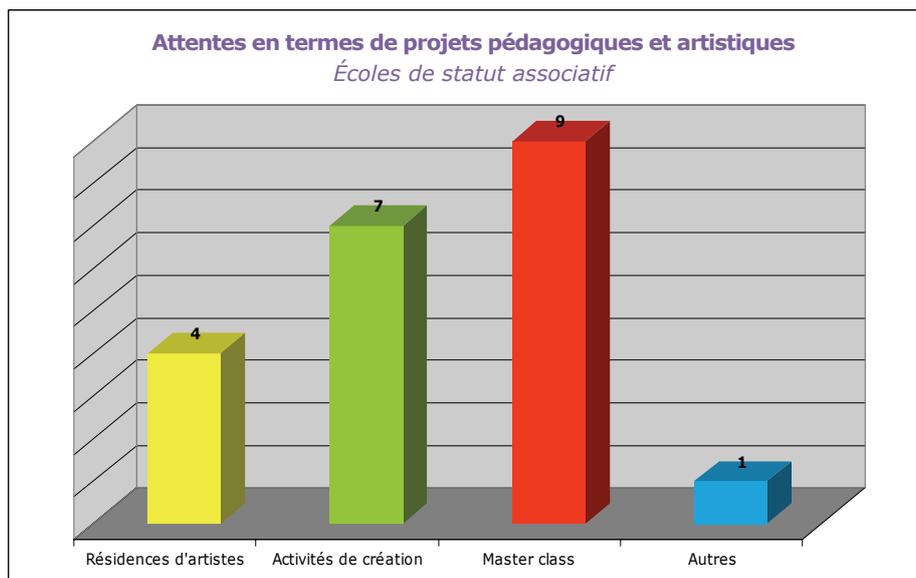


Un volet complémentaire d'aides financières aux projets artistiques et pédagogiques pourrait permettre de développer les collaborations entre structures.

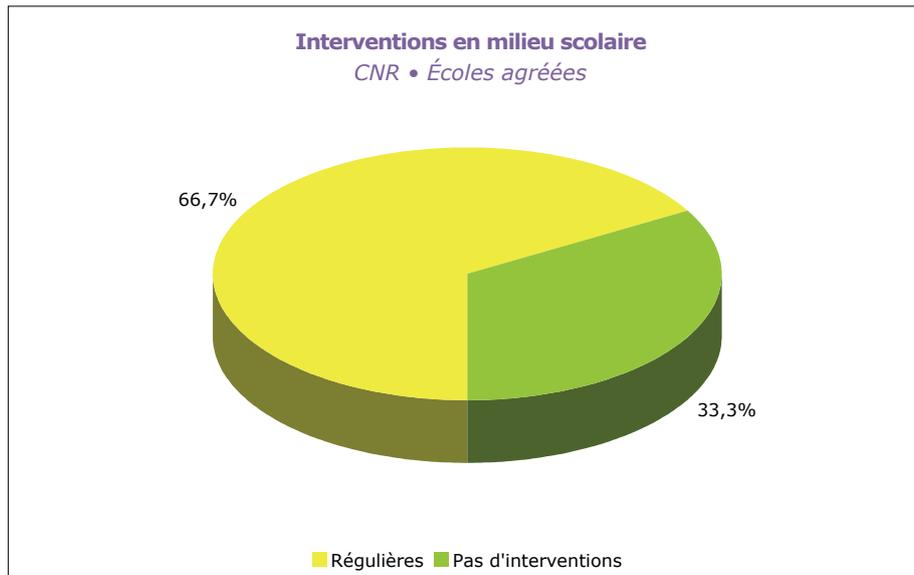


Un pourcentage important d'écoles de statut public (70 %) est en attente d'accompagnement à la mise en place de projets artistiques et pédagogiques.

Cela pourrait permettre le renforcement des collaborations des enseignants à condition que ces projets s'inscrivent dans le cadre d'actions travaillées en amont entre plusieurs établissements où la concertation tiendrait une place prépondérante.

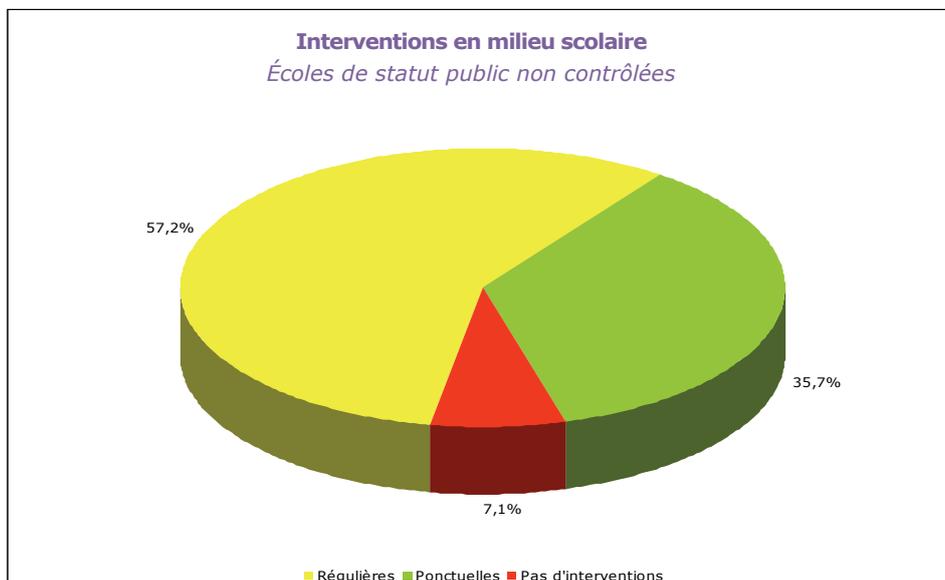


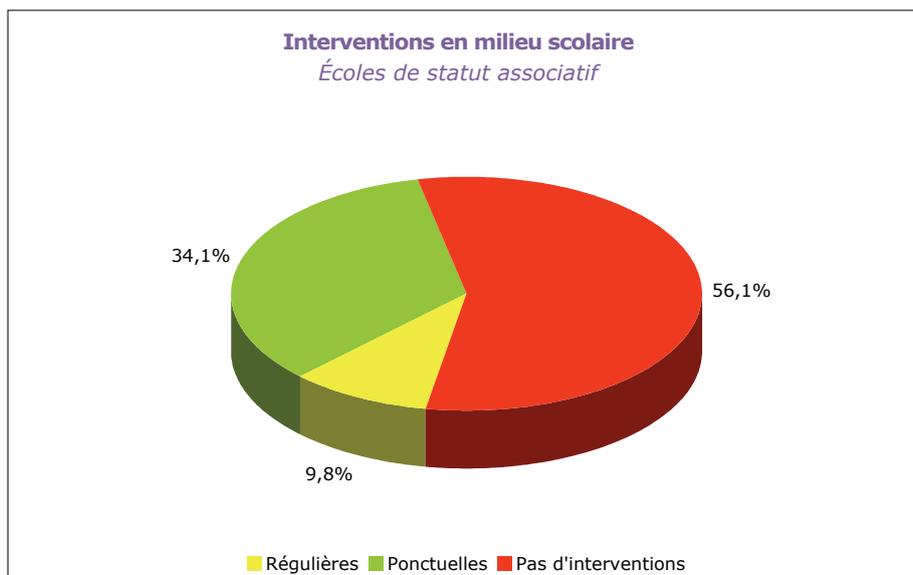
2. Liens avec l'Éducation nationale



Le CNR de Montpellier-Agglomération n'intervient pas dans les établissements scolaires avec une équipe de professeurs de musique.

Cependant, des classes à horaires aménagés de l'école élémentaire jusqu'au collège sont en place avec une section T5-F11 en lycée.





L'intervention en milieu scolaire est un vecteur fort de démocratisation de l'éducation musicale. Il conviendrait de conforter l'intervention en milieu scolaire réalisée par des spécialistes de l'éducation musicale, titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, et d'accompagner des intervenants non diplômés dans des dispositifs de formation qualifiante.

III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques.

Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'évolution des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter un outil pour aider à l'action entreprise dans le cadre du schéma « musique » du Département de l'Hérault.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que le Département de l'Hérault a des atouts significatifs sur lesquels il pourrait prendre appui dans la continuation de son Schéma :

- Les axes clés de son Schéma Départemental articulé autour de 4 zones territoriales,
- Des écoles bien structurées avec notamment un Conservatoire National de Région et deux écoles agréées,
- Des chefs de projets ancrés à l'ADDM34 pour le Schéma départemental, mais aussi dans les domaines des pratiques amateurs et des pratiques vocales,
- Une politique impulsée par l'ADDM34 depuis de nombreuses années auprès des acteurs du territoire avec une forte sensibilisation notamment dans les domaines pédagogiques par le biais des projets d'établissements,
- Des acteurs potentiellement ressources comme l'ONM, l'Opéra Junior, le JAM...

Cependant les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant :

- Les regroupements communaux et la coopération se font autour de lieux ou de structures déjà relativement pourvus ou organisés, mais ne rejoignent pas certaines zones géographiques et amplifient donc l'isolement ou la stagnation de certains espaces ruraux,
- Les cadres pédagogiques manquent de diversités, des départements pédagogiques sont incomplets ou difformes,
- Des écoles sont sur des territoires d'influences aux échelles d'économie trop restreintes. Les fonctionnements de certains responsables de structures rencontrées font état de comportements encore trop individualistes,
- La situation préoccupante de l'emploi, avec une partie du corps enseignant en difficulté, un contexte diplômant faible. Il serait peut-être utile d'assouplir le Schéma vers les structures associatives qui ne pourront pas recruter des enseignants titulaires du DE pour l'ensemble de leurs équipes en regard de la grille salariale inférieure à celle de la FPT et, d'autre part, au temps hebdomadaire d'enseignement (24 h au lieu de 20 h),
- Un faible pourcentage de titularisation des personnels pour les écoles municipales (hors écoles agréées et CNR),
- La faiblesse du réseau des écoles agréées (2 seulement) ne permet pas de préfigurer une ossature d'établissements « ressources » pouvant rayonner sur le territoire et assurer les transitions et les articulations entre les différents établissements ou actions.

La poursuite du travail pour une méthodologie d'évolution du Schéma Départemental pourrait reposer sur :

- Des bilans de compétences individualisés pour les enseignants non titulaires de diplômes pédagogiques et/ou musicaux. Pour les enseignants des écoles associatives, la mise en place d'un DNOP pédagogique réactualisé en termes de contenus pourrait être le seuil minimum à atteindre à termes, pour les enseignants non diplômés du secteur public, un tremplin pour l'accès à une formation continue qualifiante,
- L'accompagnement financier, pédagogique et artistique de projets expérimentaux de territoires qui peuvent demain répondre, pour une part, à la question des liens entre structures. Ces liens sont à entendre entre structures d'enseignement musical, mais aussi dans des transversalités Musique-Danse-Théâtre-Cirque-Arts de la rue et Enseignement-Pratiques amateurs,
- L'incitation à des examens de changements de cycles de territoires dans une articulation avec les établissements contrôlés, dans un souci de meilleure équivalence des fins de cycle pour favoriser une meilleure circulation des élèves entre les structures d'enseignement du département (BEM de la fin du second cycle par exemple),
- L'appui départemental avec des structures ressources, comme le CNR et les écoles agréées mais aussi d'autres structures ayant une offre artistique alternative comme l'Opéra Junior et le JAM. Une réflexion concertée associant ces structures pourrait permettre la mise en place d'une offre pédagogique légère sur des territoires peu ou pas irrigués par l'enseignement musical.

GLOSSAIRE

ADDM	Association Départementale Danse et Musique
ADDMC	Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique
ADDMCT	Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral
ADDMD	Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse
AEA	Assistant d'Enseignement Artistique
AFDAS	Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs
AIF	Aide Individuelle à la Formation
ANDDMD	Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique
CA	Certificat d'Aptitude
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEFEDM	Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique
CEPI	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
CFEM	Certificat de Fin d'Études Musicales
CFMI	Centre de Formation des Musiciens Intervenants
CHAM	Classes à Horaires Aménagés
CIF	Congé Individuel de Formation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNR	Conservatoire National de Région
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse
COP	Cycle d'Orientation Professionnelle
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DE	Diplôme d'État
DEM/DEC/DET	Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant
DNOP	Diplôme National à Orientation Professionnelle
DRAC	Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
DUMISTE	Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI
ENM	École Nationale de Musique
ENMDT	École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre
ERI	Programme Expérimentation Recherche Innovation
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREF	Observatoire Régional Emploi Formations
PEA	Professeur d'Enseignement Artistique
PEFA	Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRQ	Programme Régional Qualifiant
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique
SDEM	Schéma Départemental de l'Enseignement Musical
SOP	Schéma d'Orientation Pédagogique
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience